

Motion 1636

visant à favoriser l'introduction du bilinguisme à l'école genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la richesse culturelle que constitue la connaissance d'une ou plusieurs langues ;
- l'importance de bien maîtriser les langues dans notre société pour être privilégié sur le marché de l'emploi et performant sur le marché du travail ;
- la nécessité pour les Romands de maîtriser, à tout le moins, l'allemand et l'anglais (et/ou l'italien) ;
- la nécessité de maintenir l'attractivité de Genève en tant que centre des entreprises et des organisations internationales ;
- l'insuffisance des connaissances linguistiques des élèves à leur sortie du cycle d'orientation et du collège ;
- la possibilité avérée d'enseigner un grand nombre de matières dans une langue seconde, tout au long de la scolarité (apprentissage par immersion bilingue) ;
- les bénéfices reconnus de l'apprentissage d'une langue par immersion dès le plus jeune âge ;
- les bonnes expériences constatées dans plusieurs écoles privées de cantons romands ;
- les bonnes expériences constatées dans certains collèges de Genève qui délivrent une maturité « mention bilingue » ;
- que seuls certains élèves atteignant le collège bénéficient d'un enseignement bilingue,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place un projet pilote d'enseignement bilingue par immersion dans quelques classes du canton à l'école primaire.